

Il me semble qu'il serait dans l'ordre de soumettre cette demande au comité directeur.

M. SMALL: Je le propose.

M. MONTGOMERY: Je n'ai, semble-t-il, aucun exemplaire de ce mémoire.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: Je pense que vous trouverez le mémoire d'aujourd'hui dans la boîte à lettres.

Le PRÉSIDENT CONJOINT SUPPLÉANT (*M. McQuillan*): C'est au comité directeur qu'il incombe de prendre une disposition, et je ne suis pas membre dudit comité.

M. MONTGOMERY: Monsieur le président?

Le PRÉSIDENT CONJOINT SUPPLÉANT (*M. McQuillan*): Le Comité a déjà décidé de n'entendre personne après le 10 juillet.

M. MONTGOMERY: C'est exact. Et notre temps est-il pris d'ici au dix? C'est là toute la question, à mon avis.

Le PRÉSIDENT CONJOINT SUPPLÉANT (*M. McQuillan*): Laissons ce problème entre les mains du comité directeur, si tel est le désir du présent comité. Et jeudi prochain (vous serez prévenus, naturellement), nous allons entendre le témoignage des délégués de la *Manitoba Indian Brotherhood*.

M. SMALL: Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT CONJOINT SUPPLÉANT (*M. McQuillan*): La séance est levée.